

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES,
AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE**

Dix-neuvième session
Genève, 18 – 22 juillet 2011

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTES
AUTOCHTONES ET LOCALES ACCREDITÉES
DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GENERAL CONFORMEMENT
A LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF

Note d'information établie par le Directeur général

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11. L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

- i) la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l'assistance financière (c'est-à-dire la session suivante du comité),
- ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
- iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires disponibles ne sont pas suffisants,
- iv) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l'article 10,
- v) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l'article 10.

Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l'OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d'une note d'information précisant la décision prise à l'égard de chaque demandeur."

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l'issue de sa réunion tenue en marge de la dix-neuvième session du comité. Ce rapport fait l'objet de l'annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l'article 6.d) de l'annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, et compte tenu des recommandations 1, 2, 3, 4.iii) et 4.iv) adoptées par le Conseil consultatif, le Directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif.

4. Conformément à l'article 6.d) et à l'article 5.a) de la décision et compte tenu des recommandations 4.i) et 4.ii) du Conseil consultatif, le directeur général prendra la décision de financer la participation des candidats ayant fait l'objet d'une recommandation de principe du Conseil consultatif si des fonds suffisants deviennent disponibles au titre du Fonds, dans un délai suffisant avant la prochaine session du comité ou du groupe de travail intersessions.

5. Le Directeur général a pris dûment note du reste du contenu du rapport du Conseil consultatif.

[L'annexe suit]

ANNEXE

RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF DU FONDS
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à sa dix-neuvième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa onzième réunion du 18 au 22 juillet 2011 sous la présidence de M. Vladimir YOSSFIOV, membre d'office, en marge de la dix-neuvième session du comité intergouvernemental.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11. Mme Debra HARRY et M. Ngwang Sonam SHERPA, membres nommés du Conseil consultatif, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter sur leur demande d'assistance financière, conformément à l'article 11 de ladite annexe.
3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/19/INF/4 en date du 8 juillet 2011, distribuée avant l'ouverture de la dix-neuvième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 3 039,47 francs suisses à la même date.
4. Par conséquent, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des 28 candidats provenant de six régions géoculturelles figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/19/INF/4 ainsi que le contenu des demandes correspondantes, conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11 :
 - i) future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : prochaine session du comité ou du groupe de travail intersessions.
 - ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles : (six demandeurs, dans l'ordre de priorité)

Mme Lucia Fernanda INACIO BELFORT
Mme Saoudata Walet ABOUBACRINE
Mme Debra HARRY
M. Rodion SULTYANDZIGA
M. Ngwang SONAM SHERPA
Mme Tarisi VUNDILO
 - iii) demandeurs dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif a été reporté à la prochaine session du comité : (par ordre alphabétique)

M. Nadir BEKIROV
M. Estebancio CASTRO DIAZ
Mme Edna Maria DA COSTA E SILVA
M. Albert DETERVILLE
M. Joseph O. OGIERIAKHI
Mme Nadejda PECHENINA
Mme Nongpoklai SINHA
M. Santos TZORIN JULAJUJ

iv) demandeurs dont la demande de participation a été rejetée : (par ordre alphabétique)

M. Babagana ABUBAKAR
Mme Mary ACOSTA PINILLA
M. Siddhartha Priya ASHOK
M. Francisco CARPINTERO CORTEZ
M. Francis GICHURU
Mme Fawsia Yousif GLALELDIN
M. Cynthia Nemayian MUTARIN
Mme Elena NECHUSHKINA
M. Santiago OBISPO
M. El Mostafa OUAZIZ
M. Charles SALIL KIPLANGAT
M. Lakshmikanta SINGH
M. Miguel Antonio VALBUENA GUAURIYU
Mme Zonia Estela ZACARIAS CITALAN

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au Directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11

5. Le Conseil consultatif souhaite également proposer au Directeur général de l'OMPI, pour examen et approbation, que, afin de faciliter l'examen des demandes d'assistance au titre du Fonds par le Conseil consultatif, une révision de la présentation et du contenu des formulaires de demande soit entreprise, et que les formulaires de demande remplis dans une langue officielle des Nations Unies autre que l'anglais soient traduits en anglais.

Fait à Genève, le 21 juillet 2011

/...

Liste des membres du Conseil consultatif :

M. Vladimir YOSSIFOV, consultant, Mission permanente de la Bulgarie à Genève, président du Conseil consultatif, vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office [signé] et, par ordre alphabétique :

M. Sjamsul HADI, directeur adjoint, Ministère de la culture et du tourisme, République d'Indonésie [signé]

M. Benny MUELLER, conseiller juridique, Division droit et affaires internationales, Institut fédéral de la Propriété intellectuelle (Suisse) [signé]

M. Raúl MARTÍNEZ, premier secrétaire, Mission permanente de la République du Paraguay, Genève [signé]

M. Mandixole MATROOS, deuxième secrétaire, Mission permanente de la République sud-africaine, Genève [signé]

M. Emin TEYMUROV, attaché, Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan, Genève [absent]

Mme Debra HARRY, directrice exécutive, Conseil des peuples autochtones sur le biocolonialisme (CPABC) [signé]

M. Les MALEZER, président, Foundation for Aboriginal and Islander Research Action (FAIRA) [signé]

M. Ngwang Sonam SHERPA, président, Nepal Indigenous Nationalities Preservation Association (NINPA) [signé]

[Fin de l'annexe et du document]